

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 21/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

Étaient excusés : M. Didier JANSON.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/21 : Classement d'un chemin rural en voie communale (Route de Bel Air de Bajos) et modification du tableau de voirie

Considérant les travaux réalisés sur le chemin rural n°36 (Bel Air de Bajos) au cours de l'année 2023 (terrassement, empierrement et revêtement) et que ce chemin rural n°36 est devenu, de par ces travaux, son niveau d'entretien et son utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique ;

Considérant une modification à effectuer dans le tableau de voirie communale concernant la voie communale n°73 Avenue de la Montagne Noire, car cette voie est déjà comptabilisée dans la ligne n°35 « Ecoles » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- DECIDE le classement du chemin de Bel Air de Bajos en tant que voie communale, pour une longueur de 380 mètres ;
- SUPPRIME la ligne « Avenue de la Montagne Noire » du tableau de voies communales ;
- APPROUVE les modifications du tableau des voies communales, tel que joint à cette délibération ;
- PRECISE que la longueur totale des voies communales de Cuq-Toulza est arrêtée à 40 446 mètres ;
- APPROUVE la modification du tableau des voies rurales joint à cette délibération ;
- PRECISE que la longueur totale des voies rurales de Cuq-Toulza est arrêtée à 2705 mètres.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.